

SIE de l'ABBAYE des TROIS ROIS

Compte Rendu du Conseil Syndical du 20 octobre 2014

Le 20 octobre 2014, à 20 heures, se sont réunis à la salle de convivialité d'Accolans :

-Jean Marie JACOB et Guy SAINTVOIRIN d'Accolans

-Frank RIBET d'Etrappe

-Francis LHOMME et Nicolas LHOMME de Faimbe

-Jean François GREMAUX d'Onans

-Frédéric ROUTHIER et Jean Paul BELON de Grammont

-Cyril CORNEVAUX et Denise MATHIOT de Geney

-Nicolas CHAUMONT et Fabien PIERROT de Marvelise

-Jérôme SIMEANT de Gémonval

Assistés de Sébastien HUSTET-GRANGE de Véolia et de Michel BOURRELIER de MBConseils.

**A noter que les communes de Gémonval et Grammont n'ont toujours pas désigné leurs délégués suppléants.
A faire d'urgence.**

Examen des points de l'ordre du jour :

*** 1 Election du président :**

Suite à la démission de la présidence de Frank RIBET, le conseil élit à bulletins secrets un nouveau président : Jean Marie JACOB est élu à l'unanimité (13 voix sur 13 bulletins).

Sa place de vice-président étant vacante, le conseil élit un nouveau vice-président : Cyril CORNEVAUX est élu à la majorité (12 pour et un blanc).

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège du syndicat en mairie d'Accolans.

Le conseil accepte que les courriers et convocations soient transmises par email. Pour l'instant, seules les mairies sont destinataires. Les délégués devront donner leurs adresses email personnelles au président pour être destinataires.

*** 2 Indemnité du président :**

A l'unanimité, le conseil décide d'attribuer la même indemnité au nouveau président. Cette indemnité inchangée est calculée en fonction des barèmes administratifs.

*** 3 Compte rendu de la réunion du 26 juin 2014 :**

Le compte rendu de la réunion du 26 juin 2014 est validé à l'unanimité.

*** 4 Travaux prioritaires et demandes de subventions :**

Monsieur HUSTET-GRANGE présente le programme prioritaire élaboré par Véolia. Il importe de continuer le renouvellement de canalisations débuté sur Geney. Il reste 2900 ml à renouveler en direction du nord-est (Onans) et de l'ouest (Accolans) de Geney.

Le président contactera plusieurs bureaux d'études pour choisir un maître d'œuvre qui, dans un premier temps, affinera les coûts des opérations. Ces devis serviront de base aux demandes de subventions, sachant qu'actuellement des subventions ont été accordées pour les travaux réalisés mais ne sont pas versées du fait du manque de protection du captage. Se posera alors le choix d'effectuer les travaux par tranches ou de recourir à l'emprunt.

*** 5 présentation du RPQS :**

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document obligatoire destiné à l'information des citoyens. Il est aussi indispensable pour toute demande de subventions. Il regroupe des données issues du Rapport Annuel du Délégué (RAD) et des données issues de la collectivité.

Monsieur Michel BOURRELIER présente le projet de RPQS qu'il a dressé :

Il en ressort que l'état des finances de la collectivité est bon, mais que les prestations du délégataire, en particulier le rendement réseau, ne sont pas à la hauteur des engagements pris à la signature du contrat (rendement à 67 % pour un engagement à 72 %). Ce critère est un élément défavorable à l'attribution de subventions (minimum exigé de 70 %) et permet au syndicat de prétendre à des pénalités envers Véolia.

Le taux de renouvellement des réseaux ne prend pas en compte les travaux récemment réalisés, car non achevés fin 2013. Ils seront comptabilisés sur 2014.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** 6 Adhésion de la commune de Brétigny au SIE:**

La sous-préfecture a émis un avis réservé sur l'adhésion de la commune de Brétigny au syndicat. Le président rencontrera son représentant pour en connaître les raisons. Le syndicat avait posé des conditions préalables à cette adhésion (éradication du plomb par la commune, modification du réservoir, diagnostic du réseau par Véolia, même tarif). Véolia n'a pas été contacté à ce jour. Toutefois la source de Brétigny a été fermée par décision de l'ARS et à ce jour, Brétigny est alimenté en totalité par les trois Rois. Dans l'attente, la vente d'eau peut être officialisée par une convention de vente en gros, définissant les conditions techniques et financières de cet approvisionnement. MBConseils se tient à disposition pour établir cette convention, qui doit être conclue entre les deux collectivités, après avis du fermier, sachant qu'une précédente version a été refusée par Brétigny.

*** 7 DUP et établissement des périmètres de protection :**

Le président rend compte d'une réunion organisée le 1^{er} juillet 2014, avec l'hydrogéologue agréé, la DDT, l'ARS. Bien qu'engagée depuis vingt ans, la procédure n'avance pas. En dernier lieu, le rejet de la station d'épuration de Geney rejoindrait la source des trois rois.

Le président se charge donc de contacter l'hydrogéologue pour effectuer un traçage permettant d'infirmier ou de confirmer cette hypothèse et prendra contact avec l'ARS, chargée de la procédure, pour faire avancer le dossier en le soumettant à l'enquête publique, afin de finaliser l'arrêté préfectoral, sans attendre une mise aux normes du système d'assainissement de Geney, cette prescription pouvant être reprise dans l'arrêté de DUP.

*** 8 Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC CRIBLE) :**

Le président a été contacté par une représentante de la Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort, à la veille des vacances, qui devait lui envoyer un devis. Ne sachant pas sur quoi porte ce devis, le président attend plus de précisions.

Toutefois, il présente une étude menée par cette chambre d'agriculture sur le BAC (Bassin d'Alimentation du Captage) qui concerne 6 communes, soit 5 200 hectares. L'AAC (Aire d'Alimentation du Captage) de la source du Crible représente 1 471 ha, dont 42 % de surfaces boisées. Sur les zones en culture, il est préconisé pour certaines une remise en herbe. Les terres labourables représentent 254 hectares dont 90 ha de prairies temporaires et concernent 19 exploitants agricoles. Lors du dernier PAEC, 50 ha ont été engagés pour une remise en herbe, à hauteur d'un peu plus de 420 €/ ha d'aides, par convention sur cinq ans (11.83 ha concernant 3 agriculteurs en 2012 et 38.61 ha concernant 3 agriculteurs en 2013).

La PAC (Politique Agricole Commune) modifiant ses aides en 2015, ces aides diminueraient à 209 € par hectare, dans le cadre d'un nouveau PAEC CRIBLE, n'incluant pas les aides apportées par le PAEC Nord Doubs, qui englobe le PAEC CRIBLE.

Un nouveau PAEC CRIBLE aurait pour objectif une remise en herbe de 40 hectares en 2015 et 20 hectares en 2016. Le devis pourrait donc correspondre à l'animation de ce nouveau PAEC.

En attente donc de précisions.

*** 9 Questions diverses :**

-Frank Ribet dit avoir sollicité la secrétaire de mairie d'Etrappe pendant des heures et souhaite sa rémunération. Le syndicat ne pouvant embaucher, une solution pourrait être le paiement d'heures supplémentaires par la mairie d'Etrappe, et l'établissement d'un titre de recette de la mairie au syndicat pour mise à disposition de ses locaux. A voir avec le receveur.

-Deux communes ont demandé un devis à Véolia pour le contrôle de leurs poteaux d'incendie. Les prix proposés varient singulièrement. Le syndicat ne prend en charge que la fourniture d'eau en cas d'incendie ou pour les manœuvres. Pour le reste, la défense incendie incombe aux communes.

Toutefois, le syndicat peut demander à Véolia d'établir un contrat d'entretien des poteaux incendie commun aux communes adhérentes, à charge pour elles d'accepter ou non.

La séance est close à 23 heures, clôturée par le pot de l'amitié

Dressé par MBCconseils, le 21 octobre 2014.